



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE 13 FEVRIER 2026 A 19H30**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 13 février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 04 février, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

Présents : David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Nadine NANTEUIL, Joël BOURNISSIEN, Edouard MICHEL et Jérôme BETOULLE

Absents Clément LEKEUX, Sophie MULLER Emilie FOSSEPREZ et Monique CLAY

Secrétaire de séance : Nadine NANTEUIL

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 6 **Présents :** 6 **Absents :** 4 - **Quorum :** 6)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Mme Nadine NANTEUIL est désignée et accepte de remplir cette fonction.

Ordre du jour

- Délibération autorisant la liquidation, le mandatement de dépense d'investissement avant le vote du budget 2026 : Facture Charles Travaux
- Délibération de mise a disposition des biens à la Communauté de Communes Terres de Perche concernant la compétence EAU
- Délibération et convention avec la Société Phoenix France Infrastructure pour l'antenne téléphonique
- Informations et Questions diverses

Délibération autorisant la liquidation, le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

M le Maire informe que la société Charles Travaux doit commencer les travaux de l'abris bus au Theuil courant février. M le Maire informe aussi que le conseil peut délibérer sur l'opportunité de payer des investissements avant le vote du budget. Le conseil peut autoriser une dépense d'investissement à hauteur de 25% de la somme allouée en section d'investissement du budget précédent (sauf emprunt) soit une autorisation de mandater des dépenses en investissement de 12 346€. M le Maire stipule que selon le devis les travaux de l'aménagement de voirie du carrefour RD 941 et la rue du Pré du Theuil est de 6 589.37 TTC.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser M le Maire à payer la facture de l'entreprise Charles Travaux pour l'aménagement du carrefour pour la création de l'arrêt de bus au Theuil.
- Autorise pour ce faire, M le Maire, à liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Délibération mise à disposition des biens à la Communauté de Communes Terres de Perche

M le Maire informe qu'il est nécessaire de transférer l'actifs, les subventions et les emprunts à la Communauté de Communes Terres de Perche dans le cadre de la prise de compétence Eau. Pour ce faire un procès-verbal a été établis, il sera joint à la délibération.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de transférer l'intégralité des emprunts, subventions et actifs lié à la compétence EAU à la Communauté de Communes Terres de Perche.

Délibération et convention avec la Société Phoenix France Infrastructure pour l'antenne téléphonique.

M le Maire expose la convention avec l'entreprise Pheonix France Infrastructure pour la pose d'une antenne téléphonique derrière la salle des fêtes. M le Dorlot, tout en étant pour l'antenne, ne trouve pas l'implantation adéquate. Il propose que l'antenne soit construite à l'opposé du chemin d'accès plutôt qu'au bout de celui-ci. Il trouve que l'antenne cassera la perspective. Après discussion, il en ressort que M le Maire va demander si la proposition de M Le Dorlot peut être envisagée. La délibération est donc reportée à une séance ultérieure.

Recensement

Agent recenseur : M le Maire informe que le recensement de la population a fini ce jour, La dotation de l'INSEE est de 603€. M le Maire propose de verser l'intégralité de l'indemnité à l'agent recenseur. Le conseil valide cette proposition.

Tour de Garde Elections municipales

Les tours de garde ont été abordés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Nadine NANTEUIL